

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 21 février 2022

N° CD-2022-1-8-3

N° applicatif 3011

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Résumé : Traduction d'une forte volonté politique des Conseillers d'Alsace de construire un territoire alsacien d'investissement, la Collectivité européenne d'Alsace a la volonté de déployer un très haut niveau de service public au bénéfice de ses 7 territoires et de ses habitants, à travers la création du Service Public Alsacien.

Son intervention, qui s'articule autour des valeurs de proximité, de citoyenneté et d'efficacité, lui permet de répondre aux enjeux qui s'affirment aujourd'hui pour notre collectivité : répondre aux urgences sociales, humaines, éducatives, climatiques et territoriales dans un contexte institutionnel et économique toujours incertain, en traitant 7 priorités : la protection de l'enfance, l'accompagnement des publics fragiles, le retour à l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active, l'affirmation de l'identité alsacienne (bilinguisme, coopération transfrontalière et Europe), l'investissement pour la jeunesse, la mobilité durable et la sécurité routière, la transition énergétique et le soutien de nos partenaires et communes.

Concernant plus particulièrement les dépenses d'équipement, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un programme d'investissement prévisionnel de près de 3,3 Mds d'euros sur 10 ans décliné par secteurs d'interventions qu'il conviendra d'affiner dans un PPI concerté avec l'ensemble des élus au cours de l'année 2022.

Pour soutenir cet effort d'investissement et l'asseoir sur des fondamentaux financiers solides, le modèle économique de la Collectivité européenne d'Alsace veille à sécuriser ses capacités d'intervention financières, à travers la sobriété des charges d'administration courante, un bon niveau d'autofinancement et un endettement maîtrisé.

Ainsi, à ce stade de la construction budgétaire, le budget global 2022 se situerait à plus de 2 Mds d'euros, avec un volume financier consacré à l'investissement historique de 370 M d'euros.

Une vision d'avenir et pluriannuelle avant le vote du budget...

L'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le président du conseil départemental présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette ». Le rapport d'orientation budgétaire présente ainsi les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes de la collectivité départementale ainsi que les conditions de soutenabilité des exercices à venir. Ces perspectives budgétaires s'inscrivent dans le cadre des finances publiques tel que connu en février 2022. Conformément au II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport d'orientation budgétaire détaille les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

...qui permet de fixer des priorités fortes et claires

Ce rapport d'orientations budgétaires est le premier du genre pour la jeune Collectivité européenne d'Alsace. Un an après sa création, ces orientations marquent la volonté des élus d'affirmer la culture alsacienne, l'humanisme rhénan pour développer un service public alsacien qui soit proche des habitants, efficace, citoyen et résilient. Elles ancrent des priorités fortes pour répondre à la fois aux préoccupations d'aujourd'hui et aux défis de demain. Cette vision à double temporalité induit une gestion rigoureuse et des ambitions d'efficacité de l'action publique.

Une échelle pertinente pour les alsaciens

La création de la Collectivité européenne d'Alsace induit une mutualisation qui renforce les capacités d'intervention, permet une expertise renforcée en développant les meilleures pratiques des deux Départements et est organisée autour de 7 territoires qui permettent une déclinaison de l'action publique efficace et en cohérence avec les besoins et les aspirations des alsaciens à l'échelle de ces bassins de vie. Notre collectivité pèse désormais beaucoup à l'échelle nationale, à la fois par son statut particulier et l'innovation qu'elle recouvre, mais aussi par son poids démographique et économique.

I. Le Contexte économique : derrière des indicateurs encourageants, des perspectives incertaines pour les finances publiques

A. Une crise sanitaire qui se poursuit et qui entraîne un nécessaire fort soutien à l'activité

Le contexte économique et financier

Après une année 2020 marquée par une des récessions les plus fortes parmi les principales économies, la France devrait constater, selon les dernières estimations de l'INSEE, un produit intérieur brut (PIB) en hausse de +6,3 % en 2021. Le projet de Loi de finances pour 2022, publié en septembre, retient une hypothèse de croissance du PIB de 4 %, après 6 % en 2021 (avant révision de l'INSEE).

Cette prévision de croissance de + 4 % en 2022 s'appuie sur les facteurs suivants :

- la demande mondiale adressée à la France, après une forte accélération en 2021, augmenterait à un rythme proche de celui de l'activité mondiale en 2022 (+5 %) ;
- le pouvoir d'achat des ménages progresserait de +1 %, notamment en raison d'un rebond des revenus d'activité et des créations d'emploi ;
- l'investissement des entreprises resterait dynamique (+5,1 %) dans un contexte de reprise solide et sous l'effet du plan de relance.

Années	2019	2020	2021	2022
PIB (milliards €)	2437,6	2302,9	2452,3	2587,9
PIB (en volume)	1,8%	-7,9%	6,0%	4,0%

Dans son avis sur le projet de Loi de finances déposé en septembre, le Haut conseil des finances publiques considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement pour 2021 (+ 6,0 %), révisée en hausse depuis la 1^{ère} loi de finances rectificative de l'année du fait d'une amélioration plus forte qu'attendu des indicateurs conjoncturels, est prudente et que celle pour 2022 (+ 4,0 %) est plausible.

L'évolution du déficit et de l'endettement public

Selon les prévisions du projet de Loi de finances, le déficit public représenterait 4,8 % du PIB en 2022, dont 0,1 % pour les administrations publiques locales, avec un retour sous le seuil de 3 % à l'horizon 2027.

Ces perspectives reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales (en particulier France relance) contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée à + 0,7 % en volume (hors mesures d'urgence et de relance) entre 2022 et 2027.

SOLDE PUBLIC PAR SOUS-SECTEUR

(en points de produit intérieur brut)

Sous-secteur	2020	2021	2022
État	- 7,8	- 6,7	- 5,0
Organismes divers d'administration centrale	1,0*	- 0,1	0,3*
Administrations publiques locales	- 0,2	- 0,2	- 0,1
Administrations de sécurité sociale	- 2,1	- 1,4	0,0
Solde public	- 9,1	- 8,4	- 4,8

ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE PAR SOUS-SECTEUR

(en milliards d'euros)

Sous-secteur d'administration publique	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Évolution 2019-2020
État	1 907,1	2 084,8	9,3 %
Organismes divers d'administration centrale	64,9	63,6	- 2,0 %
Administrations locales	210,5	229,8	9,2 %
Administrations de sécurité sociale	193,2	271,1	40,3 %
Ensemble des administrations publiques	2 375,7	2 649,3	11,5 %
En % du PIB	97,5	115,0	-

Source : INSEE, « Les comptes des administrations publiques en 2020 », 28 mai 2021.

ODAC = Organisme divers d'administration centrale

Les perspectives économiques mondiales rebondissent plus rapidement qu'escomptées.

Après une année 2020 frappée par la pandémie, les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2021 s'établissaient à 4,2 % en début d'année. Elles sont actuellement revues à 5,3 % par l'OCDE. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais également par le plan massif de relance budgétaire des États-Unis.

Pour 2022, la croissance anticipée du PIB mondial s'élève à 4,5 %. Malgré cela, fin 2022, le revenu mondial sera inférieur d'environ 3 000 milliards USD aux anticipations pré-crise, soit à peu près la taille de toute l'économie française. Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale. Elle est dépendante de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique, de l'ampleur des aides publiques et de la dépendance nationale à certains secteurs comme le tourisme ou les services.

Dans certains pays, la reprise est beaucoup plus rapide que dans d'autres. La Chine et les États-Unis ont retrouvé les niveaux de revenu par habitant pré-pandémiques rapidement. L'Europe devrait finir de se redresser, en grande partie, en 2022.

En France, la croissance du PIB 2021 est prévue à 6 %, et 4 % pour 2022 par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2022, des niveaux assez proches du consensus des économistes ;

La désorganisation post-Covid entraîne une hausse des prix

La crise économique liée à la Covid a été très particulière avec des caractéristiques très différentes des crises économiques des dernières décennies. La désorganisation globale qu'elle a générée a encore de multiples conséquences économiques, sociales, politiques et géopolitiques.

Concernant les conséquences économiques, la crise a provoqué un important choc d'offre. La perturbation des chaînes de valeurs mondiales liée à des arrêts de production

dans certains pays, associée à la vigueur de la reprise, a engendré des difficultés d'approvisionnement pour de nombreuses entreprises. Les prix du transport ont très fortement progressé depuis le début de l'année.

Les prix des matières premières ont significativement augmenté dans la phase de reprise mais se sont quelque peu tassés cet été à l'exception notable des prix de l'énergie qui sont restés sur leur tendance haussière des derniers mois. Les prix du pétrole ont maintenant largement dépassé leur niveau d'avant-crise. Pour une multitude de raisons, les prix du gaz ont été multipliés par cinq depuis le début de l'année. Ces hausses de prix se sont répercutées sur les prix de l'électricité sur le marché européen conduisant à une forte augmentation des factures d'énergie pour les ménages.

Les prix de nombreux biens et services ont également été affectés par les contraintes sur l'offre face à une forte demande. Les difficultés d'approvisionnement ont pesé sur la production de biens, notamment dans le secteur automobile. Les entreprises doivent également faire face à des difficultés de recrutement qui limitent l'offre. Les prix des services se sont redressés après les baisses de prix liées à la fermeture des économies mais commencent aussi à être affectés par des contraintes d'offre (recrutement, passage de la hausse des prix).

Au total, la désorganisation post-Covid a généré une forte poussée inflationniste dans la plupart des pays. Le taux d'inflation a dépassé 5 % cet été aux Etats-Unis et se maintient au-dessus de ce niveau à l'automne. Dans la zone euro, le taux d'inflation a atteint 4,1 % en octobre, un pic depuis 2008. Des effets de base expliquent une partie de ces niveaux élevés :

- les taux d'inflation ayant été très faibles à l'été 2020 ;
- mais les prix sont clairement orientés à la hausse depuis quelques mois.

Des craintes sur le front de l'inflation

La nouveauté essentielle de l'année 2021, qui est aussi la **principale inconnue de 2022**, aura été l'inflation.

Si son retour, puis son ampleur, et enfin sa persistance n'avaient été aucunement anticipés, c'est d'abord parce que personne n'avait imaginé l'ampleur du rebond de croissance qui a suivi le coup d'arrêt brutal de mars 2020. L'OCDE anticipait ainsi 4,2% de croissance mondiale pour 2021 en décembre 2020 (ce qui ne compensait pas tout à fait le recul de 4,2% observé sur 2020). Celle-ci a en réalité atteint 5,6%. Une normalisation, avec un retour progressif vers les 3% annuels observés avant la pandémie, est pronostiqué par l'OCDE, avec une croissance mondiale de 4,5% en 2022 puis de 3,2% en 2023.

La reprise surprise de l'inflation, ainsi que sa normalisation attendue se lisent également dans les prévisions d'inflation de la Banque de France. Cette dernière s'attendait encore en décembre 2020 à une inflation contenue à 1% pour 2021. En réalité le dérapage des prix s'est fortement accentué au second semestre 2021, conduisant à une inflation 2021 de 2,61% et à une prévision 2022 identique pour une cible à 2% (énergie et alimentation compris) La Banque de France voit cependant l'indicateur revenir sous cette cible en 2023, à 1,85%.

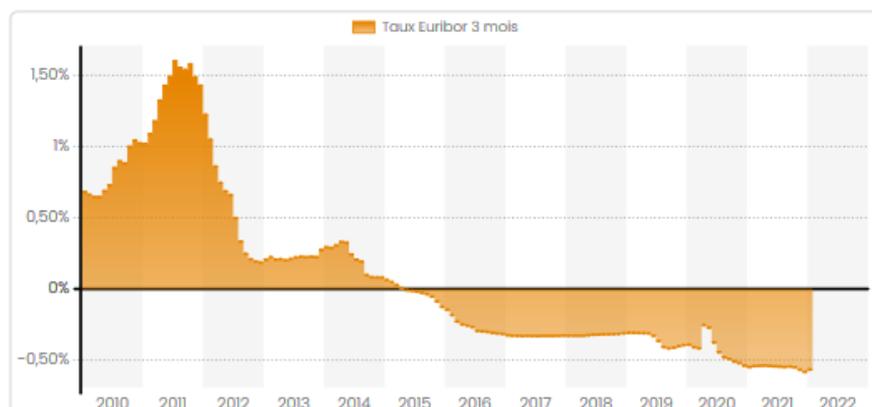
Années	2019	2020	2021
Indice des prix à la consommation	1,3%	0,5%	2,1%
Indice des prix à la consommation (hors énergie et alimentation)	0,6%	0,6%	1,3%

La vigueur de l'inflation a contraint les principales banques centrales à opérer au second semestre 2021 un tournant restrictif sur leur politique monétaire. La Banque centrale européenne (BCE) se montre pour l'instant la plus prudente alors que les anglo-saxons ont d'ores-et-déjà opéré un changement de direction relativement radical.

La remontée des taux aura été marquée en 2021, et elle devrait se poursuivre en 2022. Compte tenu des niveaux d'endettement des Etats membres, à la fois très importants mais aussi extrêmement disparates d'un Etat à l'autre, prévenir toute « fragmentation » de la zone Euro passera par le maintien de taux ne pénalisant pas trop fortement les pays très endettés. Sur le plan politique, un moment « crucial » de 2022 sera de ce point de vue l'aboutissement ou non lors du Conseil européen de mars de la réforme du Pacte de stabilité.

Taux moyen de l'Euribor 3 mois sur les dernières années

Graphique de l'évolution du taux moyen mensuel pour l'année en cours et les 12 années précédentes :



En dépit des incertitudes sanitaires, une croissance fortement positive et un reflux des déficits publics reste le scénario le plus probable pour l'année 2022.

En effet, après la mise en place des mesures d'urgence prises en 2020 et la levée des contraintes sanitaires à compter du printemps 2021, la France a connu un net rebond de l'activité économique. Les progrès de la vaccination et la mise en place du pass sanitaire, puis vaccinal, permettent d'envisager à moyen terme des perspectives favorables en termes de croissance économique.

S'agissant des principales mesures de la loi de finances pour 2022, l'Etat souhaite confirmer ses engagements vis-à-vis des collectivités, notamment en prévoyant :

- une stabilité des concours de fonctionnement et d'investissement alloués aux collectivités, notamment de la dotation globale de fonctionnement des Départements ;
- une compensation pour les Départements de l'impact de la réduction des valeurs locatives industrielles, découlant de la réforme des impôts de production, sur les frais de gestion de la taxe foncière reversés aux Départements dans le cadre du dispositif de compensation péréquée, à hauteur de 51,6 M€ en 2022.

Si ces mesures sont de nature à sécuriser les financements des actions départementales en 2022, il est fortement regretté que la loi de finances pour 2022 ne permette pas de disposer d'une visibilité à plus long terme concernant le niveau des ressources allouées aux départements, en attendant d'une probable résurgence de l'encadrement financier des Collectivités en 2023.

B. La situation de l'Alsace

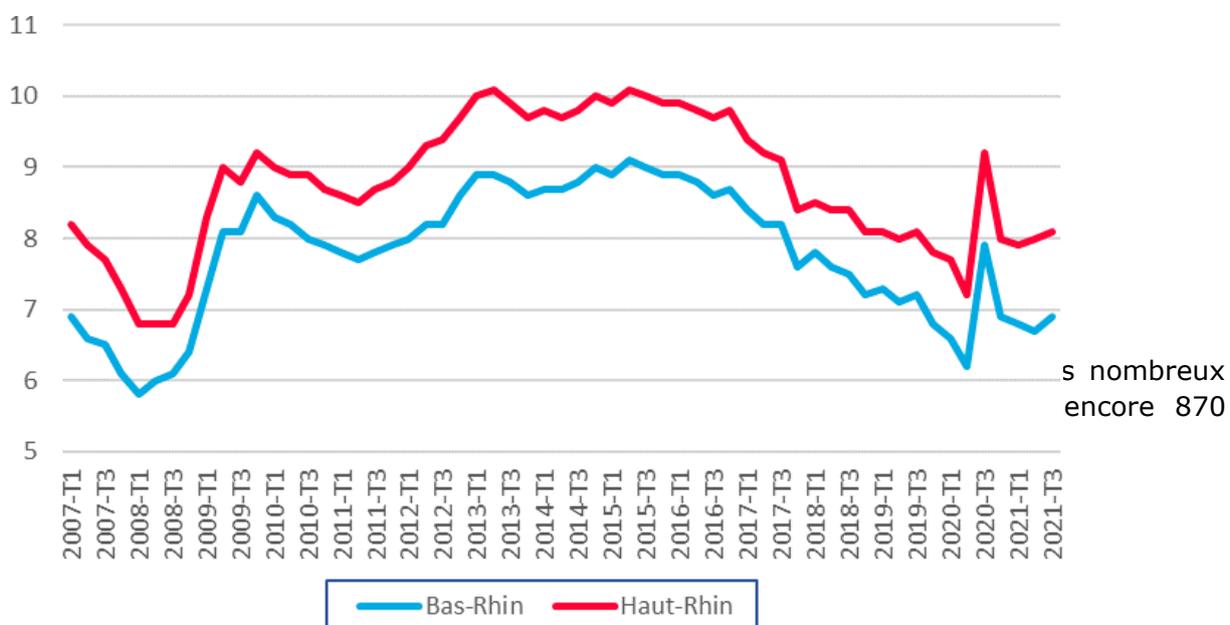
Un taux de chômage en reflux et des indicateurs de l'économie alsacienne encourageants

L'ensemble des départements enregistrent une baisse du taux de chômage sur un an, avec des écarts de -0,4 à -0,7 points par rapport aux taux du 3^{ème} trimestre 2020. La plupart des départements enregistre par ailleurs une baisse sur deux ans (de -0,1 à -1,1 point), par rapport aux taux du 3^{ème} trimestre 2019, soit avant-crise ; parmi les 13 exceptions, 4 départements affichent les mêmes taux que deux ans auparavant et 9 affichent une hausse de 0,1 à 0,4 point.

Le taux de chômage en Alsace a baissé sur un an de 2,1 points (3^{ème} trimestre 2020/3^{ème} trimestre 2021) se situant à 6,9% (-1 point sur un an) pour le Bas-Rhin et à 8,1 % (-1,1 point sur un an) pour le Haut-Rhin contre un taux moyen de 7,9 % pour les départements de la France métropolitaine.

Dans les départements alsaciens, le taux de chômage du 3^{ème} trimestre 2021 affiche une légère hausse sur un trimestre : +0,2 point pour le Bas-Rhin, +0,1 point pour le Haut-Rhin.

Evolution du taux de chômage – données ADIRA



- 86 250 demandeurs d'emploi de la seule catégorie A. L'évolution sur un an est de - 12,5 % et représente 12 340 personnes en moins ; sur deux ans, il s'agit de - 2,7 % avec 2 360 personnes de moins qu'en octobre 2019.

Les créations d'entreprises en Alsace ont fortement progressé (+13 %) : 2 180 entreprises entre octobre 2020 et octobre 2021 dont 543 sociétés et 686 entreprises hors micro-entrepreneurs.

Avec un total de 686 créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs en octobre 2021, l'Alsace affiche une évolution de + 3,6 % par rapport à octobre 2020, mais encore - 15,2 % par rapport aux 809 créations hors micro-entrepreneurs en octobre 2019. Plus précisément :

- Le Bas-Rhin enregistre 451 en octobre 2021, +7,6 % sur un an ;
- Le Haut-Rhin enregistre 235 en octobre 2021, -3,3 % sur un an.

En octobre 2021 les micro-entrepreneurs représentent 68,9 % des créations d'entreprises dans le Bas-Rhin et 67,7 % dans le Haut-Rhin ; la part est de 66,6 % pour la France entière. Depuis le début de la crise, leur poids reste de 10 à 20 points au-dessus des tendances des années précédentes.

Les défaillances d'entreprises sont en fort recul de 442 % sur la période 3^{ème} trimestre 2020/3^{ème} trimestre 2021 avec une évolution sur deux ans de -56,6 %.

Quant à l'emploi salarié du secteur privé, il progresse de 2,2 % sur un an (3^{ème} trimestre 2021/3^{ème} trimestre 2020) pour atteindre 554 514 salariés, soit une tendance proche de ma moyenne de la France métropolitaine +2,4%.

Le nombre d'allocataires du RSA à l'échelle de l'Alsace décroît quant à lui de 10,4% en nombre entre novembre 2020 et novembre 2021.

Des secteurs d'activité face à une pénurie de main d'œuvre

Selon la Banque de France, 44% des entreprises auraient aujourd'hui des difficultés à recruter. L'Alsace n'est pas épargnée par ce constat qui s'explique par différents facteurs.

Le marché du travail est toujours impacté par l'activité partielle, en témoigne les chiffres de décembre 2021 avec 420 000 d'individus concernés en hausse de 2% par rapport à novembre (Dares). Des personnes qui en temps normal auraient cherché un poste sont donc maintenues en emploi. Mais, en plus de cette explication conjoncturelle, il ne faut pas oublier que des difficultés de recrutement avant la crise, plus structurelles, existaient déjà.

Force est de constater un problème d'appariement entre les compétences demandées par les entreprises et celles des personnes qui recherchent un emploi. Les formations actuelles ne sont pas adaptées aux besoins du monde professionnel.

La question de la mobilité de la main-d'œuvre est un autre frein : il est difficile pour une personne qui vit dans un bassin d'emploi sinistré de se dire qu'elle va vendre sa maison pour s'installer dans une zone certes plus dynamique, mais où l'immobilier est cher. Pour les plus jeunes, la question du permis de conduire est aussi problématique.

Enfin, certains secteurs, comme la restauration, ont un problème d'attractivité, dû à des salaires peu élevés et à des conditions de travail difficiles, qui s'est aggravé avec la crise sanitaire.

Au-delà du renforcement de l'attractivité des entreprises, les politiques publiques constituent un levier déterminant pour développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)RSA, mener une politique de logement propice aux mobilités et à l'installation de primo-accédants à la propriété et accompagner les entreprises dans l'évolution des métiers, liés notamment aux évolutions écologiques et numériques. Ces efforts conjugués devant permettre de sortir de cette situation paradoxale, où coexistent des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et des demandeurs d'emploi qui ne parviennent pas à trouver leur place dans le marché du travail.

Un marché immobilier toujours dynamique

Dans l'Hexagone, le marché immobilier tient un rythme soutenu tant que ses fondamentaux ne sont pas remis en cause. La crise sanitaire a conforté beaucoup de candidats à l'acquisition en les recentrant sur leurs besoins essentiels, ce qui explique la forte résistance du marché immobilier. Il conviendra néanmoins d'être attentif dans les mois à venir, afin de détecter si ces forts volumes n'ont pas procédé d'une anticipation voire d'une accélération de certains projets.

En Alsace, le marché immobilier est soutenu par des prix à la hausse, qu'il s'agisse des appartements ou des maisons – en un an, le prix de vente des maisons alsaciennes a pris 5,4%, tandis que le prix au m² des appartements anciens a progressé de 5,8%.

Ce constat cache toutefois des disparités géographiques, avec un dynamisme plus marqué dans les zones frontalières – secteurs de Dannemarie, Altkirch, Saint-Louis pour le sud de l'Alsace et secteurs de Haguenau, Wissembourg pour le nord de l'Alsace et bien entendu le long de la bande rhénane. A l'inverse, les secteurs de Masevaux et Saint-Amarin sont malheureusement un peu trop reculés des centres urbains, notamment de Mulhouse malgré des dispositifs de mobilité comme le tram-train. Enfin, aux alentours de Fessenheim, les salariés et sous-traitants EDF qui vivaient à proximité de la centrale ont cédé leurs biens après la décision de fermeture, ce qui a provoqué un afflux sur le marché et participé à la baisse des prix sur le secteur.

Ce contexte est particulièrement propice à la dynamique concomitante des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Alors que les prévisions anticipaient une baisse de l'ordre de 10 à 20% du produit des DMTO en 2020, le marché a résisté et l'accélération des transactions qui se sont concrétisées en 2021 ont confirmé la tendance haussière des DMTO avec une prévision d'encaissement de l'ordre de 313 M€ en 2021.

Le marché en 2022, bien qu'il s'annonce sous des auspices favorables pourrait connaître un tassement des transactions eu égard à plusieurs facteurs :

- les hausses des prix de l'immobilier dans certaines zones ;
- les dispositions du Haut Conseil de la Stabilité Financière qui limitent l'accès au crédit immobilier de certains ménages afin de prévenir le risque de surendettement ;
- le manque de logement à vendre ;
- les contraintes liées à la Loi Climat et résilience.

C. Un avenir incertain pour les finances des collectivités territoriales

Dû notamment à une méconnaissance des dotations de l'Etat à venir

Les exercices à venir présentent des risques quant aux marges financières des collectivités. Les dépenses, comme les recettes, étant susceptibles de subir de nouvelles contraintes.

S'agissant des recettes, des zones d'incertitude majeures subsistent : les impôts de production et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pourraient en 2022 subir une baisse sensible liée aux modalités de calcul et au décalage de perception. La croissance des DMTO, constitutive de l'épargne, ne devrait pas atteindre un niveau aussi élevé que celui atteint en 2021. Les dotations de l'Etat seront quant à elles stabilisées dans leur montant.

Concernant les dépenses, les frais de personnel pourraient connaître une évolution plus marquée en raison de multiples facteurs exogènes à la hausse, à savoir l'enjeu du soutien des agents les agents du secteur social et médico-social, les revalorisations issues de l'augmentation du SMIC, mais possiblement aussi un dégel du point d'indice, année électorale oblige...

Au-delà de l'exercice 2022, la participation des collectivités territoriales au redressement possible des déficits nationaux est un questionnement majeur.

Une inéluctable progression des dépenses de solidarité et le devenir des contractualisations avec l'Etat

L'« effet de ciseaux », lié au décalage entre le dynamisme des recettes de fonctionnement (notamment les DMTO très volatiles) et celui des dépenses sociales (notamment les Allocations Individuelles de Solidarité -AIS), est accentué en période récessive dans la mesure où ces deux flux sont fortement sensibles au contexte économique. Une crise entraîne logiquement une hausse durable des besoins d'accompagnement des publics les plus en difficulté ou les plus éloignés de l'emploi. Les Départements sont d'autant plus impactés qu'ils interviennent à titre principal dans le domaine social : RSA, protection de l'enfance, aides aux plus vulnérables...

L'effet de ciseau n'a certes pas produit les effets aussi néfastes que prévus pour les Départements en 2020. Pour autant, il reste une fragilité structurelle: la crise actuelle met en exergue le décalage entre le mode de financement des Départements et leurs dépenses, source d'inégalités territoriales. Cette incohérence tient à 4 facteurs principaux :

- le panier de ressources des Départements est fortement cyclique et "sur-réagit" aux fluctuations économiques ;
- les allocations individuelles de solidarité, en particulier du RSA, sont contracycliques et augmentent quand la croissance économique ralentit ;
- les poids respectifs des DMTO dans les ressources des Départements et du RSA dans leurs dépenses ne sont pas corrélés ;
- les dépenses liées au vieillissement , au handicap et à la protection de l'enfance sont en forte augmentation.

Selon la dernière enquête de l'Observatoire de l'action sociale (ODAS) *"la dépense et la charge d'action sociale ont fortement progressé en 2020, bien au-dessus de l'inflation. Or, cette évolution devrait perdurer et s'accroître en 2022 et 2023, car les incidences financières liées à la crise du Covid ne seront pleinement constatées dans les comptes des Départements qu'en 2022 et 2023. Ainsi, face à cette forte augmentation des besoins sociaux, les Départements risquent d'être moins bien outillés pour pouvoir y faire face. En effet, l'Etat ne sera certainement pas en mesure d'accroître sa contribution financière au budget des collectivités, alors que les recettes autonomes seront elles aussi nécessairement affectées. On peut donc affirmer que s'ouvre dorénavant un cycle très préoccupant pour l'avenir de l'action sociale départementale"*. (La lettre de l'ODAS, Dépenses sociales des Départements en 2020, octobre 2021)

En 35 ans la charge d'action sociale a été multipliée par six, en raison de l'accroissement des besoins sociaux et de l'accumulation des normes ; si l'on tient compte de l'inflation, elle a plus que doublé et les projections 2022-2023 anticipent une poursuite des tendances haussières.

Dans ce contexte mouvementé, se pose également légitimement la question de la pérennité des aides de l'Etat dans le cadre des Stratégies Nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Protection de L'Enfance, stratégies auxquelles la Collectivité européenne a souscrit, comme bien d'autres départements, convaincue par les objectifs poursuivis et les améliorations apportées mais sans aucune visibilité quant au financement des actions mises en œuvre. L'octroi de financements de la part de l'Etat – y compris dans le cadre du Service Public de l'Insertion - peut certes considérée comme un accélérateur, la formalisation d'objectifs partagés avec les partenaires permettant d'aller plus vite sur certains projets complexes.

Pour autant, ce sont près de 13 M€ sur les actions précitées dont le financement n'est pas garanti au-delà de 2022 dans le budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

II. L'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace : répondre aux urgences sociales, humaines, éducatives, climatiques et territoriales

Un enjeu démocratique : le nouveau service public Alsacien et la création du Conseil de développement d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est confrontée à de multiples enjeux (augmentation des dépenses sociales, contexte de contrainte budgétaire, irruption du numérique obligeant l'administration à s'adapter...). Les Alsaciens sont dans le même temps en attente d'un service public de qualité, plus moderne et simplifié. Un service public qui soit en capacité de réduire les délais de traitement tout en offrant un accompagnement humain à chacun.

L'ambition est donc de construire des politiques publiques qui améliorent concrètement la vie quotidienne des citoyens. Des services porteurs d'innovation pour rendre un service « sur mesure », plus proche, plus simple pour les habitants, les associations, les entreprises, les partenaires, les collectivités et l'Etat.

En Alsace, comme ailleurs, on constate un désir nouveau autour de la manière dont il faut penser les politiques publiques. Le Conseil de développement d'Alsace illustre la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'innover dans la conduite des politiques publiques. Il s'agit d'une instance forte de cent membres (élus, citoyens alsaciens et transfrontaliers) qui porte une double vocation : créer des espaces de dialogue continu entre les élus et les citoyens et être un laboratoire d'idées pour construire le territoire alsacien de demain.

L'enjeu du nouveau service public est de répondre à une crise démocratique mais également à une crise d'efficacité, en cherchant à concevoir une solution pour chaque alsacien en l'impliquant directement, au plus près des besoins, tout en maîtrisant les coûts du service public.

Si la Collectivité européenne d'Alsace est venue répondre au « désir d'Alsace » avec la création d'une entité institutionnelle inédite, elle se doit désormais de l'incarner par son action au travers d'un service public adapté : le « Service Public Alsacien » qui s'articulerait autour de trois valeurs clefs :

- la proximité avec ses 6 500 agents qui assurent un accueil inconditionnel humain (travailleurs sociaux...) sur l'ensemble des lieux d'accueil de la Collectivité ;
- l'efficacité pour simplifier le parcours de l'utilisateur en proposant des réponses progressives ;
- la citoyenneté, pour restaurer confiance entre les administrés et le service public.

Le Service Public Alsacien se donne ainsi pour objectif de réformer l'action publique en mettant l'utilisateur au centre des démarches.

A. Le déploiement de politiques publiques adaptées à l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace pour répondre aux urgences sociales et humaines : + 36 M€ de dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022

PRIORITE : De nouvelles mesures en faveur de la protection de l'enfance

L'année 2021 aura été marquée par la poursuite de l'augmentation du nombre d'enfants confiés hors mineurs non accompagnés (MNA) (+0,7% sur les 12 derniers mois après

+8,9% entre 2017 et 2019. Le dispositif de placement n'ayant pas augmenté dans les mêmes proportions, la Collectivité européenne d'Alsace a optimisé celui-ci et diversifié les modalités d'accueil, mobilisant en 2021 plus de 240 M€ à la protection de l'enfance (20% d'augmentation en 5 ans).

La cause des enfants est la plus forte et nous oblige tous. Exacerbées par les mois de crise passées, les situations individuelles des enfants mais aussi les contextes familiaux particuliers nécessitent de repenser nos modes d'intervention.

La nouvelle loi pour mieux protéger les enfants placés, adoptée le 25 janvier 2022, insiste sur la nécessité de favoriser les rapprochements familiaux et l'interdiction de séparer les fratries. La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrira dans les pas de ces nouvelles dispositions qui prévoient en outre de moderniser les conditions de travail des assistants familiaux et muscler la protection des jeunes majeurs, la loi garantissant une continuité de l'accompagnement pour les jeunes majeurs jusqu'à leurs 21 ans par les Départements et l'Etat.

Les orientations stratégiques en matière de protection de l'enfance pour 2022 et les années à venir reposent sur 5 axes principaux :

- un programme ambitieux de création de places d'internat et de mesures d'assistance éducative renforcée afin de garantir la prise en charge des enfants confiés ; après un premier programme de création de places en 2022 pour 4 M€, la collectivité européenne d'Alsace intensifiera son soutien sur le mandat – avec pour objectif de créer 100 places d'accueil supplémentaires dès 2022 en veillant à la diversification de l'offre et avec l'ambition d'offrir des places supplémentaires dans les années à venir ;
- Améliorer les conditions de travail et mieux soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leurs missions ;
- Evaluer l'offre de prévention afin d'en assurer l'efficacité ;
- Accompagner nos professionnels face aux nouveaux enjeux.

PRIORITE : Garantir l'accompagnement de nos publics fragiles pour les années à venir, en améliorant l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux

L'adaptation de la société au vieillissement de la population représente un enjeu majeur pour les politiques publiques en ce qu'elle conduit à un accroissement du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie et de leur besoin de prise en charge. Au 1^{er} janvier 2021, l'INSEE recense 14 millions de personnes résidant en France ayant 65 ans ou plus, soit 21 % de la population, ce qui représente une progression de 5 points en 20 ans.

L'évolution du nombre de publics fragiles connaît donc une tendance haussière que les politiques de soutien à l'autonomie des Départements doivent être en mesure d'accompagner. Rappelons qu'à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, en 2020, on dénombre 38 585 bénéficiaires de l'APA (à domicile et en établissement) et 3 324 places au sein des 102 établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap.

Les métiers de l'aide à la personne en général et du champ social et médico-social en particulier, sont confrontés à une crise d'attractivité importante. Comme dans les établissements de santé, l'ensemble des employeurs du domaine de l'aide à la personne

font face à des difficultés de recrutement, ; celles-ci, déjà observées avant la crise, se sont aggravées ces derniers mois. Une conjonction de facteurs peut expliquer ces difficultés, notamment les grilles salariales, le manque de perspectives de carrière et d'évolution professionnelle en l'absence notamment de passerelles entre les métiers, les incivilités dont ils sont victimes, les situations de plus en plus complexes des personnes fragiles. .

La Collectivité européenne d'Alsace a d'ores et déjà manifesté son volontarisme pour l'augmentation des salaires des auxiliaires de vie dès octobre 2021 et entend poursuivre en 2022 l'application des dispositions de l'avenant 43 à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile et du Ségur de la Santé afin d'apporter une reconnaissance salariale importante à l'ensemble des professionnels qui œuvrent sans relâche en faveur des personnes vulnérables et fragiles. Ce sont 9 M€ environ qui y sont consacrés en 2022 dans le cadre réglementaire actuel.

Des axes de progrès existent autour de la valorisation de la pénibilité de certains métiers. Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite engager un travail de fond en faveur de l'attractivité de ces métiers autour de plusieurs axes :

En faveur de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne : La situation de crise dans laquelle se trouve le secteur du maintien à domicile notamment, mais également les établissements sociaux et médico-sociaux conduisent à des situations de tensions importantes. Il s'agit de trouver des solutions à court et moyen terme avec l'ensemble des acteurs concernés pour assurer une prise en charge pérenne et de qualité de nos aînés. Cet enjeu est fondamental face au vieillissement de la population alsacienne et doit nous amener à travailler la question sur plusieurs plans : la formation initiale et continue des professionnels de l'aide à la personne à domicile et en établissement (explorer la mise en place de formations spécifiques pour les BRSA), trouver des solutions innovantes pour favoriser les recrutements (groupement d'employeurs,...), explorer les pistes permettant de faciliter la recherche de nouveaux CESU (via les agences pôles emploi, des sites internet dédiés, des nouvelles applications, les bases de données Collectivité européenne d'Alsace...).

En faveur des professionnels du champ médico-social : La lisibilité d'un projet d'établissement ou d'institution qui permettra à chaque personne d'évoluer dans un périmètre défini, responsabilisant, associé à des conditions matérielles adaptées à l'exercice de ces missions, un soutien humain via un management de proximité et des temps de partage de la pratique professionnelle sont les conditions nécessaires pour fidéliser les professionnels très marqués par les mois de crise sanitaire passés.

Le soutien à nos publics fragiles – personnes âgées, en situation de handicap, enfants – passe aussi par la garantie d'un cadre de vie en adéquation avec les besoins. Aussi, au-delà de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de soutien à l'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) afin de contenir la dépense d'hébergement pour préserver le prix de journée à charge des résidents, un ambitieux programme de rénovation/restructuration des établissements médico-sociaux dans les champs de l'enfance et du handicap a été initiés. Ce ne sont pas moins de 30 projets architecturaux d'envergure qui seront soutenus avec un impact à terme sur le budget de la collectivité de l'ordre de 8 M€ par an, financés notamment par les dotations de fonctionnement fixées chaque année aux établissements.

PRIORITE : Affirmer une volonté de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Dans la continuité de la politique active menée en 2021 en matière d'insertion et d'emploi, qui a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) de 10,3% en un an (de novembre 2020 à novembre 2021), il vous est proposé de renforcer encore davantage l'action de la Collectivité européenne d'Alsace pour sortir les bénéficiaires de la pauvreté

En complément de l'allocation, dont les crédits sont portés à 280 M€, la stratégie insertion et emploi se structurerait au tour de 3 axes :

Simplifier et dynamiser le parcours du BRSA vers l'activité et l'emploi

- Mettre en œuvre le juste droit pour concentrer l'offre d'insertion sur les publics qui en ont le plus besoin et assurer une gestion rigoureuse des deniers publics: le juste droit se concrétise par l'accompagnement renforcé ainsi que la responsabilisation des allocataires du RSA
- Prendre en charge rapidement dès l'entrée dans le dispositif : un objectif d'orientation dans le mois.
- Orienter et accompagner vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous : un objectif d'orientation de 70% vers un accompagnement à visée professionnelle qui mise sur l'employabilité des bénéficiaires et le potentiel de chacun d'entre eux
- « Dites- le nous une fois » : de très nombreux acteurs interviennent dans le champ de l'insertion, de l'emploi, de la formation aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace. Le consortium des acteurs de l'insertion et de l'emploi crée dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi ainsi que le « dossier unique du bénéficiaire du RSA » prennent ainsi tout leur sens et les solutions informatiques partagées seront développés.

Agir avec et pour les entreprises/les BRSA pour répondre aux besoins de main d'œuvre et sortir de la précarité

- Former et faire monter en compétences les BRSA, développer l'emploi de transition en particulier au sein des structures d'insertion par l'activité économique, les positionner en immersion dans l'entreprise
- Une mobilisation par filière pour agir en direction des métiers en tension : métiers du secteur sanitaire et médico-social, métiers de la logistique/Maintenance, métiers de l'agriculture et du bois, métiers du bâtiment, métiers de la restauration, métiers de l'industrie
- Rapprocher les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise

Lever les freins périphériques à l'emploi et valoriser les talents

Le consortium du service public de l'insertion et de l'emploi permettra de travailler sur tous les freins périphériques en assurant la complémentarité des offres entre acteurs : l'accès à un mode de garde et l'accompagnement des familles, l'accès aux solutions de mobilité géographique, la pratique de la langue, la santé, le logement.

Cette stratégie doit permettre en 2022, le retour à l'activité et à l'emploi de 12 000 bénéficiaires du RSA en emploi durable - CDI, CDD de plus de 6 mois), emploi de transition (IAE, CDD de moins de 6 mois, intérim), en formation-certifiante et qualifiante, au titre d'un engagement citoyen. Parmi ces 12 000 retours à l'activité et à l'emploi, un

objectif cible de 6750 sorties du dispositif RSA (absence de versement pendant au moins 4 mois) est proposé.

PRIORITE : Affirmer la culture alsacienne et développer la coopération transfrontalière en valorisant la dimension rhénane et européenne de l'Alsace.

La promotion du bilinguisme affirmée

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 31 mai 2021 le premier volet de la **stratégie en faveur du bilinguisme** autour de 4 axes (immersion, temps périscolaire et extrascolaire, mutualisation des moyens, visibilité dans l'espace public), affirmant ainsi sa volonté d'agir en matière de bilinguisme.

Les prochaines années seront consacrées à la poursuite de la construction d'une stratégie bilinguisme humaine et universelle par :

- Le lancement d'une réflexion autour de la création d'un office public qui a pour ambition de rassembler tous les acteurs qui interviennent dans tous les domaines favorisant l'expression de notre richesse linguistique ;
- la programmation **d'une école par apprentissage immersif** de la langue régionale par canton d'ici la fin du mandat ;
- la mise en place d'un comité stratégique pour l'enseignement de la langue régionale en Alsace qui sera chargé de définir une stratégie de promotion de l'allemand, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse, dans la droite ligne des compétences prévues par la loi Alsace ;
- un partenariat à créer avec les territoires en lançant un appel aux 40 intercommunalités alsaciennes afin qu'elles désignent un référent bilinguisme par territoire. L'objectif est d'avoir un maillage territorial complet des ambassadeurs du bilinguisme, des relais de proximité pour construire les actions en partant des réalités de chaque territoire, de coordonner nos actions, de chercher à mutualiser nos efforts. Nous souhaitons associer les intercommunalités et les maires dans l'organisation des premières Assises du bilinguisme qui seront organisées en 2022. Ce sera également l'occasion de présenter les résultats de l'étude sociolinguistique qui vient d'être lancée.

Notre collectivité devra en outre se montrer exemplaire en la matière, avec du bilinguisme en transversalité dans tous les domaines (signalétique, cours aux élus et agents, échanges de fonctionnaires, communication interne et externe, attractivité, actions culturelles et sportives, etc.).

La coopération transfrontalière : un plan d'action stratégique.

Au niveau transfrontalier, la Collectivité européenne d'Alsace s'est préparée en 2021 à endosser le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière, octroyée par la LOI Alsace et, surtout, attendu par les partenaires.

Ainsi l'année 2021 a permis de concrétiser l'entrée vigueur d'une nouvelle organisation, territorialisée, permettant une meilleure articulation entre les acteurs du transfrontalier dans les territoires et la Collectivité européenne d'Alsace.

L'année 2021 a vu une première concrétisation de ce chef de filât avec le lancement de l'outil de franchissement des frontières en novembre 2021, en partenariat avec le réseau Infobest et le Centre européen des Consommateurs, et qui comptabilise déjà plus de 100 000 connexions après deux mois de mise en ligne pour renseigner les citoyens sur diverses questions pratiques pour se rendre dans les pays voisins du Rhin supérieur.

La méthodologie d'élaboration du Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT) a également été affinée et un « ensemblier » des stratégies et documents-cadres du Rhin supérieur a été entamé. A date, pas moins de 1 200 projets ont été recensés, témoin de la vitalité des échanges transfrontaliers.

Au service du schéma, l'Observatoire transfrontalier a également réalisé plusieurs livrables au cours de l'année 2021, contribuant notamment à apporter une vision plus juste des enjeux alsaciens et transfrontaliers, notamment relativement à l'attractivité et au rayonnement du territoire alsacien ainsi qu'au bilinguisme. Les éléments fournis auront vocation à alimenter le SACT.

L'année 2022 sera consacrée à l'entrée dans la phase opérationnelle d'élaboration du schéma autour d'une méthode, agile et pragmatique, qui a pour objectif de faire émerger les projets transfrontaliers structurants qui marqueront le Rhin Supérieur pour les prochaines années, et autour de la réponse à trois enjeux :

- « Faire face ensemble », c'est-à-dire répondre de manière coordonnée aux défis communs, car nous formons une communauté de vie et de destin dans le Rhin Supérieur
- « Rayonner ensemble », c'est-à-dire promouvoir l'« excellence transfrontalière » et travailler à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace à travers le Rhin Supérieur
- « Faire mieux ensemble », c'est-à-dire assurer un service public transfrontalier de qualité, en lien avec le service public alsacien qui s'adresse aussi aux usagers du transfrontalier.

Des « rencontres politiques bilatérales » avec une trentaine de partenaires sont également prévues et les eurodistricts seront consultés afin d'identifier les territoires prioritaires dans les territoires.

A la suite,

- se tiendra une réunion politique partenariale (associant les partenaires français, allemands et suisse) de priorisation et sélection des projets collectés (avril 2022) ;
- puis une réunion politique de formalisation (début juillet 2022) : formalisation des projets finalement retenus, formalisation des partenariats.

Tout au long du processus, les citoyens seront également associés, à travers le Conseil de développement alsacien. A l'issue, et après passage en Séance Plénière à l'automne 2022, le Conseil de développement alsacien approuvera la mouture finale de ce SACT qui se veut évolutif et dont l'expérience sera répétée à l'avenir, au titre de la compétence transfrontalière de la collectivité.

C'est d'ailleurs dans cet esprit, pour répondre aux attentes des partenaires du Rhin Supérieur que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace assurera en 2022 et 2023 le rôle de porte-parole du pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale – qui sera articulé avec le SACT ;

La culture, vecteur de promotion des valeurs alsaciennes

L'année 2022 est marquée par l'adoption d'orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace. Au travers de ce premier acte, la Collectivité européenne d'Alsace, définit ses priorités pour incarner la renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale. Elle a pour principaux objectifs de :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain ;
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional.
- Développer la culture scientifique et technique à partir des musées du patrimoine technique et industriel de Mulhouse et du Vaisseau, au service de la recherche et de la valorisation de l'industrie.

Les actions découlant de ces orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace seront développées dans différents rapports sectoriels en 2022 et 2023 afin de rendre pleinement effectifs ces objectifs qui contribuent à l'ambition humaniste et démocratique de la Collectivité.

Par ailleurs, l'année 2022 sera encore fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. La poursuite des fermetures administratives a eu une importante incidence sur la culture : annulation d'évènements, déstabilisation de modèles économiques, augmentation des coûts de production, baisse des recettes... Les établissements en régie directe de la collectivité aussi sont touchés avec une prévision de baisse de recette estimée à ce jour à plus de 30%.

Il sera ainsi plus que jamais nécessaire de poursuivre notre soutien financier à destination des acteurs culturels, mais aussi de veiller à la mise en sécurité de fonds d'archives afin de préserver notre patrimoine alsacien.

La collectivité aura également à mettre en œuvre dès 2022 et de manière progressive les harmonisations nécessaires à la refondation des politiques culturelles. On pourra ainsi noter, la mise en œuvre d'une saison culturelle alsacienne et la reconduction de la saison « Les Portes du temps » et de son ensemble de programmation d'art vivant dans les châteaux forts rhénans, la clarification d'accès aux dispositifs d'aide en matière de pratiques artistiques, de création artistique, de diffusion culturelle et de festival ou encore la création d'un prix littéraire alsacien.

B. Des investissements ambitieux déclinés dans un plan pluriannuel d'investissement de 3,3 Milliards sur les dix prochaines années, qui se traduira par des actions concrètes dans chacun des 7 territoires

En 2022, la politique d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace sera à un niveau record, en atteignant 368 M€ en 2022 (+20 % par rapport au BP 2021). Elle sera assise sur des taux d'intérêt stabilisés à des niveaux bas et sur une ambition de long terme alignée notamment avec les enjeux critiques de la transition écologique, de la réussite éducative et du soutien aux territoires.

PRIORITE : Une politique d'investissement sans précédent pour notre jeunesse, la mobilité durable et notre sécurité

Accueillir nos collégiens dans des bâtiments adaptés, rénovés et propices à la réussite éducative (592 M€)

Avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat et plus de 89 000 élèves à la rentrée scolaire 2021, la Collectivité européenne d'Alsace constitue le 2^{ème} « Département » de France en nombre de collèges publics. Seul le Département du Nord compte désormais un parc d'établissements plus important. Une position d'importance dans le paysage national et une mission d'offrir des conditions matérielles optimales pour tous les collégiens.

L'année 2021 a encore été encore fortement marquée par la crise sanitaire et une nécessité d'adaptation. En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a conduit la Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre l'accompagnement des collèges d'enseignement public, des collégiens et des parents. Elle a ainsi mené de nombreuses actions, fourni des masques lavables aux agents techniques des collèges, aux collégiens, a mis en place un capteur à CO2 dans chaque établissement pour vérifier les conditions d'aération, a adapté les moyens humains pour répondre aux protocoles sanitaires en vigueur, a mis à disposition des ordinateurs ou des tablettes pour les collégiens pendant la période de confinement au printemps et à accompagner les collèges dans la vaccination des collégiens.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace va poursuivre son ambitieux programme en faveur de la réussite éducative de nos collégiens.

Dans ce cadre, la mise en place du plan de transformation des collèges publics qui vise à améliorer l'attractivité des collèges en développant des projets éducatifs centrés sur des thèmes porteurs pour les métiers d'avenir (développement durable, culture scientifique, bilinguisme, Industrie du futur, ...) pourra s'appuyer sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) inédit en cours d'élaboration de près de 600 M€ au bénéfice des collèges pour 3 400 places supplémentaires à horizon 2027.

La PPI axera la priorité sur la construction de nouveaux collèges ou l'extension de collèges existants, des restructurations lourdes en accordant une attention particulière à l'accessibilité, la fonctionnalité, l'ergonomie et la qualité des équipements. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

Ces défis d'ampleurs, seront à travailler en étroite proximité avec les Directions Académiques du Rectorat et les partenaires dans un objectif commun de réussite scolaire. Car au-delà des conditions matérielles, la Collectivité européenne d'Alsace a la

volonté d'être un acteur éducatif à part entière. Elle souhaite s'impliquer au quotidien aux côtés de l'Education nationale, des familles et du secteur associatif. A travers un panel de mesures éducatives, l'objectif est de contribuer à la réussite éducative et personnelle des collégiens en s'engageant contre le harcèlement scolaire, en s'engageant pour développer la citoyenneté, en accompagnant des pratiques éducatives innovantes.

PRIORITE : Améliorer la sécurité de nos routes et favoriser une mobilité durable (1,6 Mds€)

En matières d'infrastructures routières et de mobilité, la Collectivité européenne d'Alsace entend au premier chef finaliser les convergences sur les grands sujets patrimoniaux (politique en matière de chaussées par exemple) concernant les anciens réseaux routiers de l'Etat et des deux départements, de sorte à consolider sa fonction de gestionnaire d'infrastructure unifié pour l'Alsace, au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Sur la base d'une programmation pluriannuelle ambitieuse, qui sera finalisée en juin 2022, elle alliera à la fois la poursuite et le développement des grands projets structurants à l'échelle alsacienne et la réponse rapide aux besoins locaux de mobilité par le biais de projets de proximité, tels que la réalisation d'aménagements locaux de sécurité, d'aires de covoiturage ou de pistes cyclables...

Parmi les grands projets, peuvent notamment être cités les projets que la collectivité souhaite inscrire au Contrat de Plan Etat Région 2023-2027 et qui vont entrer en phase opérationnelle, tels que la déviation de Châtenois, l'achèvement de projets attendus dans les territoires comme le Transport en Site Propre Ouest (TSPO) entre Wasselonne et Ittenheim, le PN22 à Thann, la transformation de la plateforme douanière de Saint Louis sur A 35, la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse et la liaison Saverne-Bouxwiller.

Elle investira de façon croissante dans les mobilités douces et alternatives (nouvelles liaisons cyclables, nouveaux parkings de co-voiturage pour réduire l'autosolisme...) ainsi que dans les aménagements qui améliorent la qualité de vie, au moyen de protections acoustiques par exemple, ou qui protègent la biodiversité (batracoducs, élargissement des ouvrages hydrauliques...).

En matière de fret ferroviaire, la collectivité poursuivra ses investissements en faveur de la réactivation ou du maintien de lignes fret essentielles pour le développement économique alsacien et qui permettent au moyen du report modal de limiter le nombre de poids-lourds sur les infrastructures routières.

Une attention particulière sera accordée aux projets transfrontaliers qui permettent de construire l'Europe, à la fois en ce qui concerne les projets inscrits au contrat triennal Strasbourg capitale européenne mais également tous les projets de franchissements rhénans ou de desserte de la métropole tri-nationale bâloise.

Conformément à la loi du 2 août 2019 et à l'ordonnance du 26 mai 2021 ratifiée le 26 janvier 2022, la Collectivité est en capacité d'instaurer une contribution des poids lourds, à la fois pour l'usage des voiries structurantes alsaciennes et pour équilibrer de part et d'autre du Rhin la contribution exigée des poids lourds avec la LKW Maut en Allemagne. Au-delà du travail législatif et réglementaire qui permettra de consolider le cadre d'instauration d'une telle taxation, il s'agira d'engager à la fois le travail technique avec un opérateur - à retenir après appel d'offres - et de réaliser une large concertation préalable avec les transporteurs et les chargeurs représentatifs des différentes filières de transport. La mise en œuvre opérationnelle de la taxe poids lourds, si son principe était adopté, est prévue à compter du 1^{er} janvier 2025.

PRIORITE : S'engager en faveur de la transition énergétique (234 M€)

La mise en place d'une stratégie globale de transition

La collectivité souhaite structurer une stratégie globale de transition, appuyé par un COPIL politique ad-hoc, et portant sur l'ensemble des champs couverts par la collectivité (mobilité, patrimoine bâti, patrimoine véhicules, barrages et énergies renouvelables, après Fessenheim...). A titre d'exemple, le projet relatif au champ photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse entre progressivement en phase concrète, suite à la signature d'un bail emphytéotique de location du terrain et avec le démarrage des travaux par la société Engie Green.

Favoriser la production d'énergies renouvelables

La collectivité entend s'appuyer au maximum sur le patrimoine dont elle dispose pour favoriser la production d'EnR : un vaste projet comportant plusieurs lots de travaux a été lancé consistant à équiper de panneaux photovoltaïques les toitures des collèges et des bâtiments de la collectivité qui le permettent. Douze premiers collèges ainsi que des bâtiments départementaux (par exemple le bâtiment des archives du Bas-Rhin) ont été dotés de panneaux et bénéficient souvent d'un cofinancement de l'Etat (DSID Rénovation énergétique) permettant de rentabiliser encore plus rapidement les investissements consentis. En 2022, les travaux d'installation de panneaux doivent se poursuivre pour 16 autres collèges et un centre départemental de vacances. En matière de production d'hydro-électricité, la micro-hydroélectricité en place dans les canaux sera poursuivie et la possibilité de production d'hydro-électricité au moyen des barrages de la collectivité sera étudiée. Enfin, lorsque la réglementation le permet, au-delà du patrimoine propre de la collectivité, la participation de la collectivité au montage de sociétés ad-hoc portant des projets de production d'EnR sera analysée en fonction de l'intérêt des projets proposés.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim, met quant à elle, en place une commission de suivi du démantèlement en son sein, afin de se pencher sur le projet de dossier de démantèlement et de proposer un programme d'expertises complémentaires.

Développer la réhabilitation thermique des bâtiments et logements

On estime que le secteur du bâtiment représente ¼ des émissions de gaz à effet de serre. Les données de l'observatoire régional de la précarité énergétique (INSEE¹, janvier 2019), indiquent que 158 330 ménages sont en situation de vulnérabilité face à leurs dépenses énergétiques liées au logement, soit 20 % des ménages alsaciens (24,3% pour la Région Grand Est). Ceux-ci résident majoritairement dans le parc privé représentant 725 453 logements.

Des efforts importants restent à mener pour les logements classés très énergivores, notamment pour répondre aux mesures importantes prises dans le cadre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Les logements dits « passoires thermiques », soit un quart du parc locatif privé, seront interdits à la location dès 2023 pour les logements classés G et dès 2028 pour ceux classés F. Ces mesures auront un impact sur le marché du logement, avec pour effet de réduire l'offre locative disponible à brève échéance et de laisser les ménages les plus précaires dans une situation délicate.

¹ Institut national de la statistique et des études économiques

Par ailleurs, le nombre de logements en copropriété fragile est estimé à 75 000 sur l'ensemble du territoire alsacien. 28 copropriétés dégradées sont recensées dans le cadre d'un programme de redressement (11 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et 17 sur Mulhouse Alsace Agglomération) et attendent des soutiens pour boucler leur plan de financement et engager leur projet de travaux.

La création du Fonds Alsace Rénov dédié au financement de la rénovation énergétique du bâti privé

Ainsi la Collectivité va continuer à renforcer ses dispositifs en matière de transition énergétique et écologique grâce à la création en décembre 2021 du fonds Alsace Rénov doté de 10 M€ pour financer la rénovation énergétique des logements privés et des copropriétés dégradées. La Collectivité poursuit également les travaux préalables au lancement du Programme d'Intérêt Général sur la Transition Ecologique en partenariat avec l'Etat et l'ANAH avec la volonté de structurer les filières de matériaux biosourcés, la formation des jeunes vers ses métiers, l'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique qui sont autant d'objectifs partagés qui feront l'objet d'une proposition de plan d'actions courant 2022.

Le développement des réseaux de chaleur en lien avec les communes

La Collectivité s'engage également pour la production d'énergie en s'associant aux municipalités qui développent des réseaux de chaleur. Qu'il s'agisse par exemple du soutien au projet de chaufferie bois-gaz à Haguenau qui alimente 11 bâtiments publics en énergie dont le collège et la future maison des services de la Collectivité européenne d'Alsace, ou encore la construction d'une chaufferie biomasse à Brumath mutualisée avec la ville et la Communauté d'Agglomération pour desservir le collège, les écoles primaires et le périscolaire, ou encore le soutien à la création d'un réseau de chaleur urbain à Bischwiller qui desservira 124 bâtiments dont 2 EHPAD, une cité scolaire et les équipements sportifs.

Avec son bailleur Alsace Habitat, la Collectivité propose une solution « Alsace Energie » auprès des communes pour développer des réseaux de chaleur urbain avec des premiers projets à Bischheim, Haguenau, Schirmeck, Wasselonne, et Saverne.

Enfin, l'extension de la délégation des aides à la pierre à l'échelle alsacienne dès 2023 (décision plénière du 16/12/21) vise à positionner la CEA comme un acteur majeur du logement et de l'habitat en Alsace.

Au vu de ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite amplifier son engagement sur la transition énergétique par des actions sur l'habitat qui reste le premier poste d'émissions de CO2 dans l'empreinte carbone des français, devant le transport (2ème) et l'alimentation (3ème).

PRIORITE : Accompagner les territoires (874 M€) – Une co-construction de l'action publique avec le bloc communal et les forces vives des territoires

Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement en définissant une nouvelle démarche de contractualisation, adossée à l'offre du réseau d'ingénierie Alsace

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace honorera tous les engagements pris dans le cadre des dispositifs de soutien aux territoires des deux anciens départements (contrats départementaux 67 et politique de développement territorial 68) et soutiendra les

nouveaux projets des acteurs locaux avec une forte ambition traduite par une enveloppe en investissement de plus de 54 M€.

Au printemps 2022, la Collectivité européenne d'Alsace validera sa stratégie d'accompagnement des territoires et de contractualisation, ainsi que les modalités précises de soutien aux projets de territoires en lien avec le bloc local.

Cette nouvelle stratégie s'attachera à répondre aux enjeux spécifiques de chacun des 7 territoires de vie (démarche des portraits de territoires), à mobiliser l'expertise de terrain des équipes territoriales (autour des Délégués Territoriaux de la Direction Générale), des équipes des Directions thématiques et du réseau alsacien d'ingénierie pour co-construire avec les acteurs locaux des projets qui transforment le territoire et améliorent significativement le quotidien des habitants. La Collectivité européenne d'Alsace entend avoir un effet levier puissant pour faire émerger des projets structurants, en complémentarité des autres financements (fonds européens, Etat, Région) dans une logique d'efficacité des politiques publiques tout en garantissant une équité entre les territoires.

Le réseau d'ingénierie Alsace : une offre de services exhaustive au service de nos partenaires

La structuration du réseau alsacien d'ingénierie publique dès 2021, fort de ses 16 structures aujourd'hui (ADAUHR, ATIP, ADIRA, ADT, ADIL, etc.), est un pilier majeur de cette nouvelle stratégie d'accompagnement de nos partenaires. Rappelons que ce réseau à vocation à appuyer la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités et porteurs privés qui œuvrent au développement et à l'attractivité du territoire alsacien. Chaque organisme membre est spécialisé dans un champ de compétences (tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc), et collabore étroitement au sein du réseau pour apporter une réponse globale et coordonnée aux demandes de conseil et d'appui des porteurs de projets. La Collectivité européenne d'Alsace affiche une politique volontariste par son fort engagement financier de plus de 16 M€ en faveur de ces structures.

Accompagner les acteurs locaux dans leur développement en poursuivant les actions sur les thématiques de l'attractivité, du tourisme et de la montagne, de l'environnement, de l'eau...

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durables, résilients et solidaires qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier avec un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics pour soutenir la relance et continuer à relever les nombreux défis qui se posent : compétitivité, cohésion sociale, transitions écologique et numérique, innovations et à ancrer les territoires dans une dynamique de croissance et de création d'emplois.

Un axe fort consiste à soutenir les projets structurants et infrastructures qui renforcent l'attractivité des territoires : projet d'aménagement trinational 3Land, développement du site formé par le Parc du Petit Prince, l'Ecomusée et le Carreau Rodolphe, soutien aux ports et aéroports d'Alsace...

La Collectivité européenne d'Alsace entend également définir une nouvelle politique Montagne et une gouvernance optimisée pour favoriser le développement 4 saisons

En matière d'environnement, trois axes majeurs seront mis en œuvre : le déploiement progressif des brigades vertes, la poursuite du soutien à l'éducation à l'environnement et la construction d'un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles.

Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En considérant les intentions d'adhésion actuellement connues, les projections pour les années à venir prévoient le déploiement de la Brigade verte sur une grande partie du secteur sud du Bas-Rhin.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constitue un réseau alsacien, dont 10 Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leur territoire d'action.

La Collectivité européenne d'Alsace est compétente en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). A ce titre, la construction d'un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles permettra de fixer les orientations stratégiques de la collectivité, relatives aux priorités de préservation des milieux et à leurs modalités d'exploitation, en lien avec le monde agricole notamment, et à la capacité de préemption dont dispose la collectivité au titre des ENS.

En matière d'agriculture et d'environnement, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace. A ce titre, l'abattoir alsacien de Cernay est un outil indispensable pour lequel d'importants travaux de modernisation et de diversification sont programmés en 2022, de façon à ce que sa gestion se poursuive dans la cadre de la future délégation de service public.

A travers le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), la collectivité apporte son expertise de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux. Elle accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène.

En ce qui concerne le domaine de l'eau, il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace de se positionner comme acteur stratégique de l'eau à l'échelle alsacienne dans le cadre du SDAGE en cours de finalisation pour la période 2022-2027. Un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été validé fin 2021. Il permettra de sceller ce partenariat et de consolider la position de la Collectivité européenne d'Alsace, tout en ouvrant la porte à de nouvelles recettes au service de l'eau.

En matière de gestion hydraulique et patrimoniale des barrages, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite devenir l'acteur de référence avec une gestion unifiée des barrages importants (mis à part les ouvrages hydroélectriques rhénans). Les études sur le barrage de la Lauch sont ainsi en cours d'attribution. Elles permettront, avec une nouvelle maîtrise d'œuvre, de conduire la réhabilitation de cet ouvrage destiné à être transféré à la collectivité après les travaux.

III. Une gestion rigoureuse et volontariste pour financer les ambitions de la Collectivité européenne d'Alsace

Les orientations budgétaires 2022 sont les premières de notre mandature et revêtent à ce titre une signification particulière pour notre jeune Collectivité européenne d'Alsace qui a fait le choix **d'une gestion à la fois rigoureuse sur les dépenses de structure et volontariste sur le déploiement des politiques et des investissements.**

Pour soutenir cet effort d'équipement et l'asseoir sur des fondamentaux financiers solides, la gestion financière se traduira par :

- **la sobriété des charges d'administration courante,**
- **un bon niveau d'autofinancement,**
- **des investissements à la hauteur des enjeux de l'Alsace,**
- **un endettement maîtrisé.**

Ces objectifs financiers doivent être préservés et servir de repère car ils constituent la seule manière de poursuivre notre engagement de proximité en faveur des Alsaciens et des territoires dans le contexte difficile que nous connaissons.

Ainsi, à ce stade des travaux budgétaires 2022, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation de + 73 M€ par rapport au budget 2021 pour atteindre un volume de 1,75 Md€. Les dépenses de fonctionnement connaîtraient également une évolution estimée à + 36 M€, soit un montant total qui avoisinerait 1,58 Md€.

Dans ces conditions, le niveau d'autofinancement brut devrait se situer autour de 171 M€ soit un montant permettant règlementairement de couvrir la charge d'amortissement, ainsi que de couvrir le remboursement en capital de la dette s'élevant à 89 M€.

Ce niveau d'épargne, adossé à des recettes définitives d'investissement hors emprunt essentiellement constituées de dotations de l'Etat pour un montant évalué à 79,2 M€ en 2022, permet de financer un programme d'investissement ambitieux pour 2022.

Les dépenses d'investissements opérationnelles, c'est-à-dire celles directement injectées dans l'économie réelle, pourraient en effet s'élever à **un montant exceptionnel de près de 370 M€**, illustrant pleinement la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de lutter contre la crise en soutenant les entreprises, les collectivités territoriales et les associations, au plus près des territoires, dans la prise en compte des besoins locaux d'équipement ainsi que dans la réalisation de chantiers stratégiques pour l'attractivité de l'Alsace.

Cette gestion responsable et volontariste confirme les engagements de la Collectivité en faveur de la protection de l'enfance, des publics les plus fragiles, de l'emploi, de la préservation du patrimoine culturel alsacien, du bilinguisme et de l'attractivité du territoire.

Les prévisions budgétaires pour 2022 s'élèveraient ainsi à plus de 2,1 Md€ (inscriptions réelles), en augmentation de 85 M€ par rapport à 2021

Concernant les 7 budgets annexes de la Collectivité, leur montant global devrait s'élever à 44,75 M€ (réel + ordre) :

	BP 2021	OB 2022	PREVISIONS 2023	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025
Cité de l'Enfance	4 176 634,84	4 356 961,06	4 414 464,12	4 473 251,53	4 533 393,60
Foyer de l'Enfance	14 994 735,00	16 336 744,00	16 475 428,00	16 614 805,00	16 716 879,00
Laboratoire	2 549 230,00	2 621 230,00	2 621 230,00	2 621 230,00	2 621 230,00
Parc Erstein	4 960 763,00	4 775 500,00	4 775 500,00	4 775 500,00	4 775 500,00
Parc Véhicules	17 121 515,00	15 422 083,00	14 375 452,00	14 375 452,00	14 375 452,00
Energie électrique	786 000,00	487 000,00	786 000,00	747 000,00	753 000,00
Le Vaisseau	639 400,00	750 900,00	583 110,00	598 700,00	603 000,00
TOTAL	45 228 277,84	44 750 418,06	44 031 184,12	44 205 938,53	44 378 454,60

Le montant total des budgets annexes est en légère diminution passant de 45,23 M€ en 2021 à 44,75 M€ en 2022 soit - 0,48 M€. A noter tout de même les efforts en matière de protection de l'enfance avec l'augmentation des budgets dédiés à la Cité de l'Enfance et au Foyer de l'Enfance.

A. Des recettes de fonctionnement globalement en hausse

A ce stade des travaux budgétaires, les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ 1,75 Md€, contre 1,67 Md€ au BP 2021, soit une progression de 72,5 M€ (+ 4,33 %).

L'augmentation prévisionnelle des recettes en 2022 serait principalement liée à une hausse des DMTO, qui sont estimés à 258 M€ en 2022 contre 233 M€ au BP 2021, soit + 25 M€, en raison d'une forte dynamique des transactions immobilières après la crise sanitaire de 2020. La fraction de TVA liée à la perte de la taxe foncière augmenterait de +30,4 M€ passant ainsi de 330,1 M€ en 2021 à 360,5 M€ en 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) est estimée, à 24,75 M€ soit une augmentation de +1,8 M€.

A noter que la compensation par la TVA apparaît, à l'instar des DMTO, particulièrement sensible aux retournements de conjoncture économique. Ainsi, bien que bénéficiant d'un dispositif de garantie minimum de ressources, les Départements accroîtront leur exposition au risque de volatilité de leurs recettes, particulièrement en cas de changement de cycle économique.

La Collectivité européenne d'Alsace devrait pouvoir bénéficier de la progression des bases de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), avec un produit attendu en hausse de +4,5%, soit un montant de 269 M€.

Concernant la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), intégrée au sein des variables d'ajustement par la loi de finances pour 2017, elle est attendue en augmentation de +5,5 % pour 2022, soit un montant évalué à 49,9 M€.

Les recettes du social augmentent de + 3,8 M€ soit +1,5 % pour atteindre 258 M€. Cette hausse est notamment liée à la contractualisation avec l'Etat au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Certaines recettes s'inscrivent toutefois à la baisse par rapport à la situation de 2021. C'est notamment le cas de la CVAE en retrait de 4,4% pour atteindre un volume de 122,5 M€ en 2022 en raison du ralentissement de l'activité économique en 2020 qui a impacté les basses fiscales de la CVAE et en raison de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Il en va de même pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui s'élèverait à 169,6 M€ contre 172,6 M€ au BP 2021, soit un volume légèrement en retrait par rapport à 2021. Par ailleurs, d'autres dotations, gelées en valeur, devraient se maintenir en 2022, à l'instar du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour un montant de 43,7 M€, de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour 10,4 M€ et de l'attribution de compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence Transport pour un volume global de 56,5 M€.

Enfin, la Taxe sur l'aménagement est en diminution de -4,4 M€ passant ainsi de 19,5 M€ à 15,1 M€.

S'agissant de la prospective, particulièrement difficile à établir dans le contexte actuel de crise, il est attendu pour les exercices 2023 à 2025 un niveau global de recettes en légère évolution. Cette progression serait alimentée par une augmentation de 1 % par an de la TSCA et de 5% en 2023, 4% en 2024 et 2,3% en 2025 de la CVAE, ainsi que par la dynamique de la TVA transférée estimée à 4 % en 2023, 2,3 % en 2024 et 1,5 % en 2025. S'agissant des droits de mutation, très sensibles aux fluctuations économiques, le contexte actuel nous invite à reproduire les montants prévisionnels 2022 sur la période 2023-2025.

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	1 746,3	1 766,9	1 783,9	1 794,4

B. Maîtriser la trajectoire des dépenses de fonctionnement

En contenant les charges courantes

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèveraient à ce stade à environ 1,57 Md€, soit une augmentation de 36 M€ (+ 2,3 %) au regard du budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2021, la Collectivité s'est engagée à poursuivre le modèle de gestion à l'alsacienne initié par les deux Départements en diminuant de manière volontariste les charges de gestion courante dans l'objectif d'affecter prioritairement les crédits aux actions bénéficiant directement aux Alsaciens, aussi bien dans le domaine social, éducatif, transfrontalier, culturel et sportif, que pour financer les investissements d'avenir dont notre territoire a besoin en terme d'attractivité.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra les efforts pour compresser les charges courantes dans l'objectif de préserver son niveau d'épargne brute et donc sa capacité à investir.

Cette recherche d'économies de structure a fait l'objet d'une trentaine de réunions budgétaires durant l'automne 2021, au cours desquelles toutes les lignes de dépenses ont été examinées, discutées, ajustées par les élus et les directions. Des pistes de diminution ont été trouvées grâce à des mutualisations, des révisions de processus ou encore au développement du numérique et de la dématérialisation.

Enfin, s'agissant de la prospective, les dépenses de fonctionnement devraient progresser assez sensiblement entre 2022 et 2023 sous l'effet d'une évolution des dépenses de personnel, des dépenses en matière de solidarité de l'ordre de +1 à +2% selon les politiques et hors mesures nouvelles issues de nouvelles lois. Ce scénario intègre une stabilité de toutes les autres dépenses de fonctionnement.

	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	1 575,4	1 597,0	1 613,8	1 626,2

En déployant une politique en matière de ressources humaines ambitieuse et progressive

Dans le contexte sanitaire actuel l'administration se doit de mettre à disposition des agents un environnement de travail en adéquation avec les besoins de leur métier dans un souci de respect des normes en matière d'hygiène et de sécurité, de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité des services rendus tant en interne à la collectivité qu'aux usagers.

Il conviendra en 2022 et dans les années à venir de poursuivre les adaptations organisationnelles de la collectivité, les évolutions des modes de travail – notamment les effets de la généralisation du télétravail – sans oublier l'amélioration des conditions d'exercice des missions de chaque collaborateur ; un diagnostic du parc immobilier de la Collectivité européenne d'Alsace permettra de définir une stratégie patrimoniale sur le mandat.

Parmi les axes marquants en matière de ressources humaines figurent principalement :

- la révision de l'organisation des services et l'adaptation des personnels pour permettre la déclinaison de notre projet politique de territorialisation ainsi que le développement de l'apprentissage au sein de nos services pour faciliter l'insertion de nos jeunes citoyens dans le monde du travail ;
- une politique volontariste et innovante en matière de télétravail en prenant garde de maintenir des conditions de présence pour maintenir les liens sociaux ;

- des actions spécifiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application des réformes statutaires décidées sur le plan national visant à redonner du pouvoir d'achat aux agents de catégorie C et la revalorisation des métiers sociaux et médico-sociaux au sein de la collectivité ;
- la poursuite des chantiers de convergence en terme de référentiel métiers et ses incidences indemnitaires.

Le budget qui sera consacré aux agents en 2022 à travers la gestion des ressources humaines devrait ainsi connaître une progression de +6,28 % par rapport aux BP 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace, soit + 15,9 M€ pour atteindre 269,8 M€.

Ces charges de personnel représenteraient **17 % du budget de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace**. Cette gestion rigoureuse des crédits consacrés à la masse salariale doit permettre d'orienter les efforts budgétaires RH de la collectivité à la valorisation des métiers, afin d'être en capacité de déployer un haut niveau de service public auprès des usagers et d'offrir des conditions de travail optimales aux agents de la collectivité.

L'évolution de ce budget est notamment la conséquence de la variation d'évènements impactant la masse salariale tel que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 3 M€, composé des mesures PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) et de l'effet des avancements de grade et des promotions internes ainsi que la revalorisation des agents de catégorie C à hauteur de 2,5 M€ (comprend la bonification de l'ancienneté d'une année et l'accélération des carrières pour les deux premiers grades de cette catégorie).

Par ailleurs, la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021 implique des mesures de convergence indispensables au bon fonctionnement de la structure. La direction des ressources humaines continue de travailler à l'accompagnement des agents face au changement, à une nouvelle organisation globale ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques RH jugées prioritaires. A noter également que le secteur social et plus particulièrement la politique autonomie s'est vu renforcé en personnel afin de garantir aux alsaciens un service public de qualité.

Enfin, en application de l'article D. 3312-12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), d'autres informations sur l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses sont jointes en annexe au présent rapport.

C. Une volonté marquée d'optimiser l'autofinancement de la Collectivité européenne d'Alsace

Pour 2022, les recettes de fonctionnement sont évaluées, à ce stade, à 1,75 Md€ et les dépenses de fonctionnement à 1,57 Md€, soit une épargne brute d'environ **170,9 M€**. Il s'agit du niveau d'autofinancement à sécuriser lors des prochains exercices qui permettra à la Collectivité d'être à la hauteur de ses engagements en investissement, et qui traduit le caractère vertueux du modèle économique la Collectivité européenne d'Alsace s'appuyant sur un endettement maîtrisé. Rappelons l'ambition d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace : financer 3,3 Mds € de dépenses d'équipement pour les dix prochaines années, soit environ 330 M€ par an.

	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (capacité d'autofinancement) (en M€)	170,9	169,9	170,1	168,2

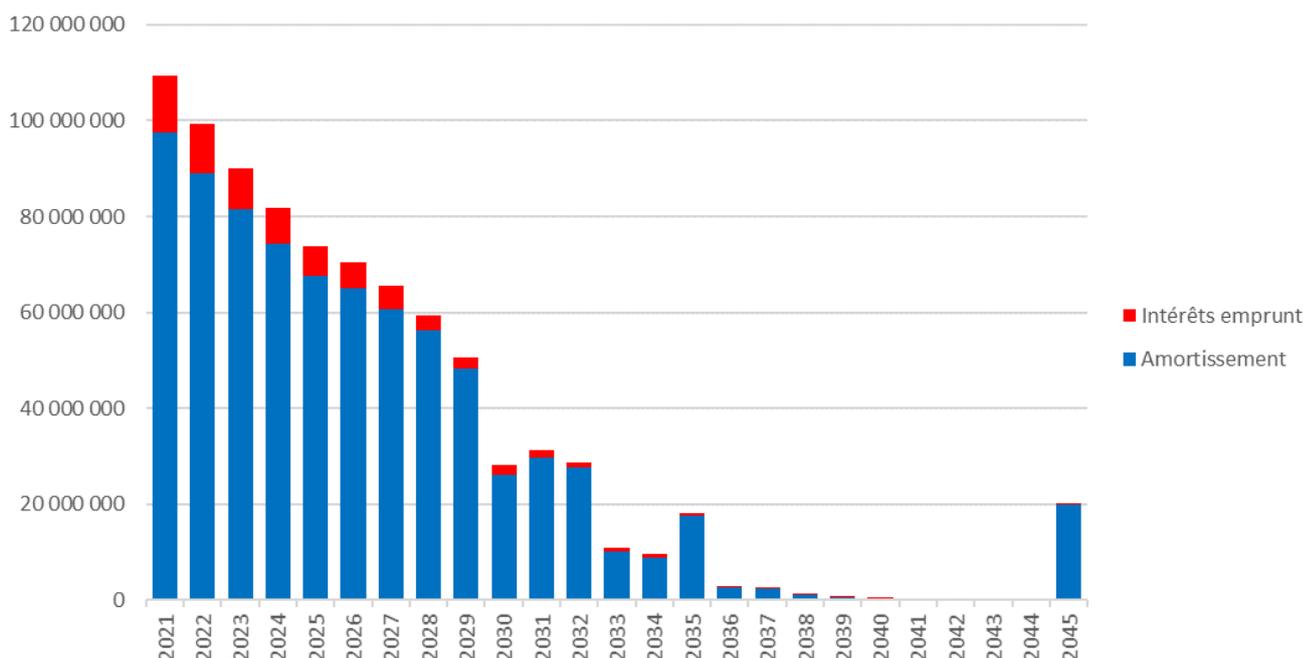
A ce stade de la construction budgétaire, l'épargne brute, correspondant donc à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permettrait de couvrir le remboursement des emprunts en capital, estimé à 89,1 M€ en 2022, et d'affecter le solde (appelé « épargne nette »), soit en l'occurrence un montant d'environ 81,8 M€ au financement des dépenses d'investissement.

D. Une gestion vertueuse : une dette qui décroît et un niveau de désendettement qui reste raisonnable malgré les incertitudes liées à la trajectoire des recettes dans les années à venir et au risque inflationniste

De 2014 à 2021, les deux Départements haut-rhinois et bas-rhinois ont baissé leur encours de dette de - 519 M€, en passant de 1 209 M€ à 690 M€, ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de recourir de manière maîtrisée à l'emprunt en 2022 pour financer les équipements stratégiques dont le territoire a besoin.

S'agissant du profil d'extinction de la dette existante au 31/12/2021 (hors nouveaux emprunts en 2022), on observe que le montant du remboursement annuel de la dette baisse sensiblement dès l'année 2022 pour s'établir à 89,1 M€ en 2022, puis à 81,5 M€ en 2023 et 74,4 M€ en 2024.

Flux de remboursement



N.B. : sans simulation de capital nouveau, ni d'intérêt supplémentaire en 2022 et les années suivantes.

En 2022, dans un environnement économique marqué par le retour de l'inflation, les marchés financiers pourraient être orientés à la hausse, avec une progression des taux d'environ + 0,25 % d'ici juin 2022.

Toutefois, les taux de marché étant susceptibles de demeurer très bas voire négatifs selon les maturités d'emprunt, le contexte resterait favorable au recours à l'emprunt pour notre Collectivité.

En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace pourra profiter des taux préférentiels offerts par la Banque européenne d'Investissement (BEI) de Luxembourg en lien avec le contrat-cadre d'emprunt signé le 19 octobre 2021 pour un montant de 175 M€ afin de financer ses investissements concernant les collèges et la rénovation énergétique des bâtiments.

Enfin, la Collectivité bénéficiera des opportunités offertes par le marché obligataire, dont les conditions de financement resteraient particulièrement favorables en 2022.

Concernant la structure de la dette, la comparaison entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variable disposant d'un taux plancher de 0% pourrait demeurer, encore cette année, favorable à la souscription de taux fixes par la Collectivité européenne d'Alsace.

A moyen terme et en fonction de l'évolution des taux, il importera néanmoins de s'attacher à préserver la part des emprunts à taux variables, lesquels permettent de réduire les frais financiers et de disposer d'une plus grande souplesse de négociation commerciale en lien avec la faiblesse, voire l'absence, d'indemnité de remboursement anticipé.

Dette par type de risque au 31/12/2021

Type	Encours	% d'exposition
Total Taux fixe	494 320 524 €	71,60%
Variable	177 131 849 €	25,66%
Livret A	17 552 733 €	2,54%
Écart d'inflation	1 343 549 €	0,19%
Taux variable	196 028 130 €	28,40%
Ensemble des risques	690 348 654 €	100,00%

La **capacité de désendettement**, qui constitue le ratio financier permettant de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de dette en y consacrant exclusivement l'épargne brute s'établirait à environ **4 années** au BP 2022 (en prenant en considération l'encours de dette cumulé de la Collectivité européenne d'Alsace au 31/12/2022).

La stratégie d'endettement, couplée à la préservation d'un bon niveau d'épargne, constitue un levier qu'il pourrait être utile d'actionner plus fortement les années à venir, afin d'accélérer notre capacité à investir au cours de la mandature, en veillant toutefois à rester en-deçà d'une capacité de désendettement de 6 années.

Conclusion : la Collectivité européenne d'Alsace intervenant sur un périmètre cohérent et pertinent démontre et démontrera encore son engagement auprès des citoyens, des acteurs locaux, des collectivités et de nos agents

Les orientations budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace se sont construites à travers une méthodologie exigeante, qui s'est traduite par de nombreux temps d'échanges politiques et techniques portant sur tous les domaines de compétence de la Collectivité, dans l'objectif de définir un nouveau Service Public alsacien, plus proche, plus efficace, plus citoyen.

Cette volonté de porter une nouvelle ambition pour l'Alsace se concrétisera à travers le développement des partenariats, dans une logique de subsidiarité, de construction partagée, de réussite collective et de prise en considération des diversités territoriales. Notre Collectivité tendra ainsi toujours vers l'excellence, en veillant à orienter ses politiques au plus près de la vie des territoires et de ses habitants.

Ainsi, pour ce premier budget de la nouvelle mandature, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra le modèle de gestion alsacien fondé sur la proximité, l'efficacité et la sobriété budgétaire. Les marges de manœuvre continueront d'être appréciées au regard des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un recours raisonné à la dette.

Pour les années à venir, une attention particulière sera portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'abord parce que leur maîtrise est déterminante dans la capacité de la collectivité à générer de l'autofinancement, ensuite parce qu'elles constituent le seul levier sur lequel la Collectivité puisse encore agir, à défaut de disposer d'un pouvoir de taux sur ses recettes fiscales, pour déterminer la trajectoire de son niveau d'épargne.

Ainsi, grâce à la gestion financière dynamique envisagée, les ambitions de la Collectivité européenne d'Alsace pour les prochaines années viseront à ::

- Consolider notre pacte social, en agissant plus fortement pour la protection de l'enfance et en intervenant dès à présent pour développer l'attractivité des métiers du lien de sorte à préserver nos missions essentielles de solidarité dans les années à venir.
- Faire rayonner la culture alsacienne, en renforçant le bilinguisme aussi bien dans l'excellence que pour ceux qui en sont éloignés et en développant sa coopération avec nos voisins suisses et allemands
- Investir pour accompagner les besoins d'aujourd'hui et demain, dans nos infrastructures de mobilité et dans nos bâtiments
- Agir fortement pour les transitions, notamment la transition énergétique en accompagnant les projets de production d'énergie et les rénovations thermiques
- Accompagner nos partenaires dans leurs projets d'investissement pour poursuivre le développement local, améliorer le cadre de vie.

Ces orientations budgétaires ambitieuses sont à la hauteur des enjeux et nécessaires pour un modèle territorial alsacien :

- soutenir une économie présentielle et industrielle forte, nécessaires pour créer de la richesse ;
- assurant une capacité financière de solidarité avec les plus fragiles ;

- tout en affirmant notre identité et notre culture, des atouts puissants de différenciation dont nous pouvons être fiers.

Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du Budget Primitif 2022 et les années suivantes.

Je vous invite à prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2022 et de clôturer ce débat par un vote.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY